

[S'INFORMER, SE CONNAÎTRE, S'ORIENTER]

Cap sur la formation professionnelle

GUIDE A L'INTENTION DES PARENTS D'ENFANTS
RENCONTRANT D'IMPORTANTES DIFFICULTES SCOLAIRES



OFFICE CANTONAL D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Réalisation et édition

**Office cantonal d'orientation
scolaire et professionnelle (OCOSP)**

Unité Information – documentation

www.vd.ch/orientation

Direction du projet : Anne-Claude Künzi Hofmann

Rédaction : Corinne Giroud

Collaboration :

Direction générale de l'enseignement postobligatoire

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation, Office de l'enseignement spécialisé

Office de l'assurance invalidité pour le canton de Vaud

Direction du Repuis, Grandson

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

Graphisme : Marie-Camille Loutan

Illustrations : Pierre-Abraham Rochat

Mise en page : Gabriel Menz

© OCOSP, Vaud



Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)
Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

2016

CAP SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Madame, Monsieur,

La fin de la scolarité approche pour votre enfant. Connaissant les difficultés qu'il ou elle rencontre dans ses apprentissages et ses importantes lacunes scolaires, vous souhaitez vous informer sur ses possibilités d'obtenir une qualification professionnelle et sur les solutions disponibles pour l'aider à franchir le cap vers le monde du travail.

A chacun son rythme

Le système de formation suisse prend en compte les besoins individuels, notamment ceux des jeunes peu à l'aise à l'école. La durée d'un apprentissage est en principe de deux à quatre ans selon le métier choisi. Cependant, l'entrée sur le marché du travail peut être préparée par une mesure d'appui ou une mesure de transition, et la durée de l'apprentissage peut être adaptée pour un démarrage progressif des cours.

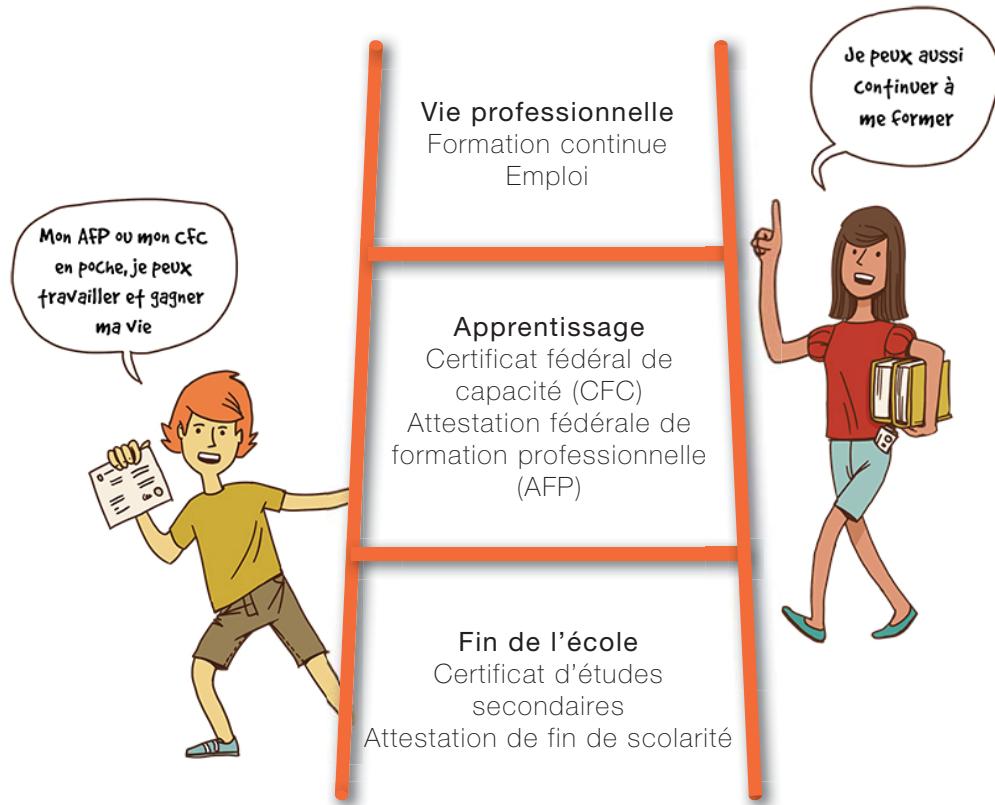
Ce temps n'est pas perdu ! C'est assurément, au contraire, la clé de la réussite de votre enfant.

Découvrir progressivement le monde du travail

A l'école, votre enfant peut obtenir de l'aide pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Avec l'appui du conseiller ou de la conseillère en orientation, en particulier, votre enfant va réfléchir à ses motivations et à ses aptitudes tout en se familiarisant avec les métiers. Vous pouvez manifester votre intérêt pour son avenir, par exemple en visionnant en sa compagnie les films Zoom sur les métiers en ligne sur www.vd.ch/orientation. Ce guide vous donne quelques pistes pour accompagner au mieux votre enfant vers la formation professionnelle.

<i>Cap sur la formation professionnelle</i>	1
<i>Schéma de la formation professionnelle</i>	3
<i>Les solutions d'appui à l'entrée en formation professionnelle</i>	4
Préformation / Formation au COFOP	5
Mesures de transition 1 (T1)	7
Mesures de transition spécialisées (TEM)	8
Assurance-invalidité (AI)	9
<i>La formation professionnelle</i>	11
Apprentissage AFP et CFC	11
Adaptation du temps de formation	12
Tests d'aptitudes	12
Préapprentissage dual ou en école	14
Mesures d'appui pendant la formation professionnelle	14
<i>Les partenaires et les ressources</i>	16
Les enseignants, les enseignants spécialisés, les conseillers en orientation, les inspecteurs de l'enseignement spécialisé, l'Office AI pour le canton de Vaud, les conseillers aux apprentis.	

SCHÉMA DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



Selon les besoins, l'entrée en formation professionnelle peut être différée par une solution transitoire entre la fin de l'école et le début de l'apprentissage.

LES SOLUTIONS D'APPUI À L'ENTRÉE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Votre enfant s'intéresse à un métier mais, malgré ses efforts et ses recherches, ne trouve pas de place d'apprentissage? Il existe des solutions d'appui.

A l'école, des mesures d'appui ou de mesures ordinaires d'enseignement spécialisé ont peut-être été mises en place. Malgré cela, votre fils ou votre fille se heurte aux exigences des tests d'aptitudes et ses postulations restent sans succès.

Eventail des solutions d'appui à l'entrée en formation professionnelle¹:

- COFOP
- Préapprentissage
- Mesures de transition 1 (T1)
- Mesures de transition spécialisées (TEM)
- Soutien à l'insertion par l'assurance-invalidité (AI)

A certaines conditions (en particulier la motivation), l'école autorise un prolongement de scolarité pour permettre aux élèves qui le souhaitent d'atteindre les objectifs du certificat d'études secondaires de la voie générale par le **redoublement** ou l'intégration dans une **classe de rattrapage**.

Renseignements auprès de l'enseignant-e de votre enfant.

L'école a pour objectif d'amener les élèves à la maîtrise de compétences fondamentales en français, en langues étrangères, en mathématiques et en sciences. **La maîtrise de ces compétences est essentielle pour la suite du parcours de formation.**

¹ COFOP : Centre d'orientation et de formation professionnelles. T1 : transition 1 entre l'école et la formation postobligatoire. TEM : transition école-métier.

Préformation / Formation au COFOP

Le Centre d'orientation et de formation professionnelles (www.cofop.ch) s'adresse à des jeunes qui ont **besoin d'un encadrement et d'un soutien importants**. La formation pratique se déroule au COFOP, les cours théoriques et de culture générale sont dispensés dans une école professionnelle.

Le secteur Préformation du COFOP propose deux mesures de transition 1 (voir page 7).

Le secteur Formation propose des apprentissages AFP et CFC dans plusieurs domaines :

Coiffure / Commerce / Construction métallique / Couture / Cuisine / Entretien, nettoyage / Horticulture (paysagisme) / Intendance / Maçonnerie / Mécanique automobile / Menuiserie-Ebénisterie / Peinture / Polymécanique.

Admission

Secteur Préformation : renseignements auprès du conseiller ou de la conseillère en orientation de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Secteur Formation : le candidat ou la candidate passe un entretien préalable avec la direction du COFOP et effectue un stage de deux semaines dans le secteur professionnel choisi. Les places sont limitées.

Démarche pédagogique

Pendant leur (pré-)formation au COFOP, les apprentis sont encadrés par des maîtres professionnels ou socioprofessionnels et bénéficient de l'appui de conseillers en orientation. La démarche pédagogique favorise **l'enseignement individualisé, la pédagogie par les pairs ainsi que l'apprentissage par la pratique**.

**DANIEL, 23 ANS
NETTOYEUR EN BÂTIMENT CFC**

«Je suis arrivé en Suisse à 11 ans, et je ne savais pas lire. J'ai été diagnostiqué dyslexique. Après deux ans

passés en classe d'accueil, j'ai fini l'école en classe de développement. La conseillère en orientation m'a parlé du COFOP. Pendant mon année à l'atelier d'orientation, j'ai fait un stage dans un atelier de mécanique et le patron a voulu m'engager. Mais ça ne s'est pas bien passé aux cours, il y avait trop de pression. J'ai dû arrêter mon apprentissage et je me suis retrouvé à l'aide sociale.

J'ai pu bénéficier du programme FORJAD¹ et je suis revenu au COFOP, cette fois pour y suivre une formation de nettoyeur en bâtiment. Mon objectif, c'était de réussir et de finir quelque chose ! J'ai terminé la formation AFP avec des cours d'appui, et mon maître d'apprentissage m'a proposé de continuer sur le CFC. J'ai commencé en première année. J'ai eu tout juste 4 à mon examen intermédiaire, puis j'ai pu remonter ma moyenne. Je me suis donné un maximum en révisant pour les examens. Ma tête fumait ! J'ai obtenu la meilleure note de pratique du canton aux examens de CFC !

Je suis tombé au bon endroit au COFOP. On a tout ce qu'il faut pour une formation 5 étoiles. Je suis très reconnaissant, j'ai rencontré des personnes formidables qui m'ont beaucoup soutenu. Dans deux ans, j'aimerais préparer le brevet fédéral et retourner au COFOP comme maître professionnel.»

¹ Programme visant l'insertion des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale par la formation professionnelle.

Préapprentissage dual

Cette solution de préparation à la formation professionnelle peut être envisagée lorsque votre enfant s'intéresse à un métier et a effectué des stages qui ont confirmé son intérêt. Voir p. 14.

Mesures de transition 1 (T1)

L'objectif des mesures de transition 1 (transition entre l'école et la formation postobligatoire) est l'**insertion dans l'économie libre**. Les inscriptions sont gérées par les Guichets régionaux de la transition 1 rattachés à l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Les mesures T1 servent essentiellement à **renforcer les compétences sociales et les bases scolaires tout en introduisant au monde professionnel** par des stages ou des ateliers pratiques. Un suivi intensif et personnalisé en orientation (travail sur le choix et la motivation) vise à favoriser un choix professionnel réaliste. Les mesures T1 durent au maximum un an.

Inscription et renseignements auprès du conseiller ou de la conseillère en orientation de l'école fréquentée par votre enfant.

Informations sur www.vd.ch/orientation, bouton Transition 1.

CÉLINE, 15 ANS

« J'aimerais devenir assistante vétérinaire. J'ai fait un stage qui s'est très bien passé, et le vétérinaire est d'accord de m'engager à condition que je renforce mes bases scolaires dans une mesure de transition. »

Débouchés

Les mesures T1 ne débouchent pas sur un titre professionnel. Au cours de l'année, les élèves **cherchent activement une place d'apprentissage avec l'appui de conseillers en orientation**.

Mesures de transition spécialisées (TEM)

Votre enfant sera peut-être orienté vers une mesure TEM (transition école-métier) après une **évaluation pluridisciplinaire en réseau** et en présence de l'inspecteur ou de l'inspectrice de l'enseignement spécialisé.

Une mesure TEM consiste **en une prolongation de scolarité avec préparation au choix professionnel dans un établissement spécialisé**. Cette mesure, qui dure en règle générale deux ans, est octroyée au terme d'une procédure d'évaluation standardisée (PES) instruite par l'Office de l'enseignement spécialisé. La demande de mise en place du réseau peut être activée par vous-même, par l'enseignant-e ou par la direction de l'établissement scolaire, avec votre accord.

Renseignements auprès de l'enseignant-e ou auprès du conseiller ou de la conseillère en orientation de l'établissement de votre enfant.

Débouchés

Une mesure TEM peut conduire à une formation ou à une mesure de transition de type COFOP (voir p. 5) ou dans un centre de formation professionnelle spécialisée financé par l'AI (voir p. 9).

DIANA, 17 ANS

«Je vais bientôt commencer un apprentissage d'aide en soins et accompagnement dans un centre de formation spécialisée. L'automne dernier, j'ai fait

un stage qui s'est très bien passé: j'ai beaucoup de sensibilité pour les gens. Ici, à la Fondation Verdeil, je termine ma deuxième année de prolongation de scolarité. On a des cours individualisés de français et de maths, et à côté on a des activités pratiques, comme la préparation du repas de midi : on met en pratique ce qu'on a appris ! Lire et comprendre la recette, faire les achats, adapter les proportions... En plus, dans l'atelier mécanique TEM qui est juste à côté de la classe, on se prépare à travailler. Mais je préfère les soins !»

Assurance-invalidité (AI)

En raison d'une atteinte à la santé, votre enfant a besoin d'une orientation spécialisée et d'un soutien particulier pour effectuer sa formation.

L'AI favorise l'insertion et **soutient les jeunes ayant des besoins particuliers en raison d'une atteinte à la santé**, et cela tout au long de leur formation. Elle prend notamment en charge les frais supplémentaires liés à celle-ci (transports individuels, matériel spécifique, appuis nécessaires de par la situation de santé, etc.).

MICHEL, 16 ANS

« J'ai 16 ans et je dois quitter l'école cette

année. Je m'applique beaucoup et je travaille bien à l'école, mais j'ai quand même beaucoup de difficultés... J'ai un problème physique et je ne peux pas courir, ni rester longtemps debout, rien porter de lourd. Avec mes parents, on se demandait ce que je pourrais faire après. Mon maître de classe m'a proposé de faire évaluer ma situation par l'AI. Je vais sûrement commencer un apprentissage à l'Orif¹. J'aimerais apprendre logisticien ou assistant du commerce de détail. »

Ce soutien peut être octroyé pour une formation chez un employeur, dans une école ou encore, lorsque cela est nécessaire, dans un centre spécialisé comme Afiro (www.afiro.ch), l'Orif (www.orif.ch) ou le Repuis (www.repuis.ch) pour le canton de Vaud. **Le but visé par l'Assurance invalidité est une intégration dans l'économie libre.**

¹ Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle.

**BARBARA, 23 ANS
APPRENTIE GESTIONNAIRE
EN INTENDANCE CFC**

« J'ai fini l'école en classe d'appui après un an en classe d'accueil. Dans ma famille, on valorise le travail : il fallait absolument que je trouve quelque chose. Mon prof estimait que je n'avais pas le niveau pour faire un apprentissage et il m'a aidée à faire une demande à l'AI pour que je puisse entrer au Repuis.

J'ai fait un stage au Repuis. C'est un lieu très structuré, il y a beaucoup de règles et les parents sont très impliqués. Après mon année d'orientation, j'ai choisi l'intendance, le domaine le plus proche du métier d'assistante en soins et santé communautaire: je voulais m'occuper de personnes âgées comme je me suis occupée de ma grand-mère dans mon pays. Tous les soirs, j'avais des cours pour améliorer mon français.

J'ai obtenu un prix aux examens grâce à ma note en connaissances professionnelles ! Ma formatrice m'a encouragée à préparer le CFC. J'ai pu commencer directement en deuxième année. J'ai dû m'habituer au rythme des cours, mais ça va. Aujourd'hui, je suis en train de terminer mon apprentissage dans un EMS où on m'a déjà proposé un emploi ! Le Repuis m'a permis de gagner en autonomie, en responsabilité et en maturité. »

Démarches

Une demande de prestations AI doit être déposée avant la fin de la scolarité auprès de l'AI **par les parents**.

Renseignements: www.alvd.ch Formulaire 001.003F « Demande de prestations pour mineurs et pour mesures médicales avant l'âge de 20 ans révolus », cocher « Mesures pour une réadaptation professionnelle ».

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Votre enfant s'intéresse à un métier et a fait des stages qui ont confirmé son choix? La formation professionnelle par apprentissage offre plus de deux cents possibilités d'apprendre un métier.

Apprentissage

Plus de deux cents métiers peuvent être appris par un apprentissage d'une durée de deux, trois ou quatre ans.

- L'apprentissage en deux ans débouche sur une **attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)**.
- L'apprentissage en trois ou quatre ans débouche sur un **certificat fédéral de capacité (CFC)**.

Une vingtaine d'apprentissages peuvent être suivis à plein temps dans une école de métiers. L'accès à ces formations dépend de la réussite d'un concours d'admission.

Différences entre l'AFP et le CFC

Le rythme de l'apprentissage AFP est adapté (les deux ans d'AFP correspondent à la première année du CFC), les connaissances scolaires de base sont renforcées. De plus, les classes sont constituées de petits effectifs de douze élèves. **Il existe des formations AFP dans presque tous les domaines professionnels.**

En fonction de ses résultats scolaires et de ses performances aux tests d'aptitudes (voir p. suivante), votre enfant se verra peut-être proposer la voie AFP par l'entreprise formatrice afin d'augmenter ses chances de suivre son apprentissage avec succès.

Important: si votre enfant a moins de 20 ans, le **contrat d'apprentissage** en vue d'une formation AFP doit être accompagné d'un **dossier d'orientation** établi par le conseiller ou la conseillère en orientation.

Quelques exemples de métiers CFC et leurs correspondants AFP

Cuisinier/-ère	Employé-e de cuisine
Gestionnaire du commerce de détail	Assistant-e du commerce de détail
Spécialiste en hôtellerie	Employé-e en hôtellerie
Technologue en impression	Assistant-e en médias imprimés

Tous les métiers AFP et CFC sur www.vd.ch/orientation, rubrique Professions

Tests d'aptitudes

Les associations professionnelles et certaines entreprises organisent des tests d'aptitudes pour sélectionner leurs futurs apprentis. Quelques tests sont payants. Les résultats à ces tests contribuent à déterminer le niveau de formation (AFP ou CFC) le plus adapté aux compétences de votre enfant. En savoir plus à l'aide de www.vd.ch/orientation.

Exemples de contenu de tests et exercices, suivre **Examens d'admission**.

Adaptation de la durée de formation

La loi fédérale sur la formation professionnelle prévoit la possibilité d'aménager le temps de formation, soit de le réduire en cas de facilité, soit de l'augmenter en cas de difficultés.

Renseignements auprès de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), www.vd.ch/apprentissage.

Trouver une place d'apprentissage

La bourse des places d'apprentissage disponible à l'adresse www.vd.ch/orientation recense des adresses d'entreprises proposant des places CFC. Les places AFP ne sont pas systématiquement annoncées.

Les pages dédiées à la formation dans les journaux romands et sur les sites des associations professionnelles sont d'autres ressources à exploiter.

Vous pouvez appuyer votre enfant dans ses recherches

Activer votre réseau, aider votre fils ou votre fille à constituer un dossier de postulation de bonne qualité et à se préparer aux entretiens d'embauche sont autant de coups de pouce qui pourront lui être utiles !

Conseils et informations sur la postulation, exemples de lettres et de CV : www.vd.ch/orientation, rubrique Formation, puis Apprentissage.

LAURIC, 18 ANS

« Pour moi, l'école a toujours été difficile, mais

mes parents et mon prof de classe m'ont beaucoup soutenu.

Je ne pensais qu'à une chose : en finir avec l'école et commencer un apprentissage de ferblantier. L'entreprise dans laquelle j'ai fait un stage m'a engagé comme apprenti et mon patron me donne des coups de main pour les cours. Le calcul professionnel est tout sauf simple, mais je suis motivé. Ça aide. »

Débouchés

Travail Le CFC et l'AFP sont des titres professionnels reconnus dans toute la Suisse. Ils favorisent l'employabilité et la mobilité de leurs titulaires.

Formation continue Après l'AFP, il est possible de continuer sa formation pour obtenir le CFC du même domaine. Avec l'accord de l'entreprise, la formation CFC peut éventuellement commencer en deuxième année, mais reprendre la formation en première année permet de consolider les acquis. Il vaut la peine d'en discuter avec un conseiller ou une conseillère en orientation.

Le CFC est la base de nombreux perfectionnements: maturité professionnelle, brevets et diplômes fédéraux, écoles ES, écoles HES.

Préapprentissage dual ou en école

Il est possible que les difficultés scolaires de votre enfant ou son manque de maturité rendent l'objectif de formation AFP ou CFC difficile à atteindre dans l'immédiat.

Dans ce cas, l'entreprise formatrice pourra proposer à votre enfant de commencer sa formation par un préapprentissage.

Pendant un an, les préapprentis se familiarisent avec les aspects pratiques du métier dans l'entreprise et suivent **un jour de cours par semaine à l'école professionnelle**. L'enseignement est axé sur la répétition des bases scolaires en français en en maths.

Important: le **contrat de préapprentissage** doit être accompagné d'un **dossier d'orientation** établi par le conseiller ou la conseillère en orientation de l'école fréquentée par votre enfant.

Débouchés

Le préapprentissage est une étape vers l'apprentissage en deux ans (AFP) ou vers l'apprentissage en trois ou quatre ans (CFC), idéalement dans la même entreprise.

Mesures d'appui pendant la formation professionnelle

Votre enfant rencontrera peut-être des difficultés à suivre les cours et à atteindre les objectifs de formation. Des conseillers et conseillères aux apprenants et des mesures d'appui pourront l'aider à surmonter ces obstacles.

Renseignements auprès de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) ou de l'école professionnelle, www.vd.ch/apprentissage.

JULIE, 19 ANS
APPRENTIE COIFFEUSE CFC

« Je suis en dernière année d'apprentisage. Je suis bien entourée dans ce salon, mes collègues m'aident pour les cours et me donnent une bonne formation pratique.

J'ai rencontré pas mal de difficultés à l'école obligatoire : je suis dyslexique et des problèmes personnels m'empêchaient d'apprendre. Je me sentais différente, j'étais démotivée. J'ai passé presque toute ma scolarité dans une classe à effectif réduit. A la fin de l'école, j'ai trouvé une place d'apprentissage, mais cela s'est mal passé, la patronne ne m'apprenait pas le métier; mes notes aux cours ont chuté et c'est une enseignante qui m'a aidée à trouver une solution. J'ai dû chercher une autre place et reprendre en première année. Ma nouvelle patronne est tombée enceinte et a voulu diminuer son emploi du temps... J'ai de nouveau dû chercher un autre formateur.

Mais cette fois, je suis vraiment bien tombée ! Cela fait bien-tôt deux ans que je suis apprentie dans un grand salon à Lausanne. Ça se passe bien aux cours et je vais bientôt commencer à me préparer aux examens de CFC ; je me suis inscrite aux cours d'appui AppApp pour mettre toutes les chances de mon côté. »

LES PARTENAIRES ET LES RESSOURCES

Vos interlocuteurs et interlocutrices à l'école

L'enseignant ou l'enseignante

L'enseignant spécialisé ou l'enseignante spécialisée

Il ou elle vous informe de la situation scolaire de votre enfant, de ses difficultés et des mesures d'appui susceptibles d'être activées pour y remédier.

Le psychologue conseiller ou la psychologue conseillère en orientation

Il ou elle accompagne votre enfant dans l'élaboration d'un projet de formation, l'appuie dans la constitution d'un dossier en vue d'un préapprentissage, d'un apprentissage AFP ou d'une mesure de transition T1.

L'inspecteur ou l'inspectrice de l'enseignement spécialisé (conseiller ou conseillère pédagogique)

Il ou elle accompagne votre enfant dans ses apprentissages en tenant compte de ses difficultés et met en oeuvre des mesures pédagogiques spécifiques pour y remédier.

Autres ressources

Transition 1, bilan, coaching, mesures T1

Guichets T1 des 5 Centres régionaux d'orientation scolaire et professionnelle
www.vd.ch/orientation

Transition TEM, mesures TEM

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

<http://www.vd.ch/themes/formation/pedagogie-specialisee/enseignement-specialise>

Soutien en cas de difficultés pendant l'apprentissage

Conseillers aux apprentis

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), division de l'apprentissage : www.vd.ch/apprentissage

Appuis et coaching

Groupement pour l'apprentissage (AppApp, CoachApp)

www.formation-apprentis.ch

Mesures d'insertion ou de formation professionnelle en milieu adapté pour jeunes mineurs

L'Office AI pour le canton de Vaud : www.aivd.ch

PUBLICATIONS DE L'OCOSP

Parents

- Cap sur la formation professionnelle
- Parents, votre rôle dans l'orientation de votre enfant

Tous les titres pour les élèves de la **scolarité obligatoire**, de la **formation postobligatoire** ou pour les **adultes** sont disponibles à l'adresse www.vd.ch/orientation, rubrique Publications